



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Extrait du registre des délibérations
de la Commune Saint-Jean-et-Saint-Paul
Séance du 11 mars 2026

Nombre de conseillers :

En exercice.....10
Présents.....6
Votants..... 7
Exprimés.....7

Date de la convocation : 05/03/2026

Date d'affichage : 05/03/2026

L'AN DEUX MILLE VINT-SIX,

Le onze mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie,

Sous la présidence de **Madame CALMELS Anne, Maire**

PRESENTS : BRUN Christophe, CALMELS Anne, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LAYRAL Emmanuel, VERLAGUET Mathieu.

ABSENTS EXCUSES : RODIER Jean-Jacques, LADET Mathieu, SAUVEPLANE Pierre, SENTRY Michel.

PROCURATION : SAUVEPLANE Pierre a donné procuration à CALMELS Anne

Le nombre de conseillers ayant pris part au vote est de sept.

SEANCE N°2026-3
DELIBERATION N°2026-3-7
FINANCES LOCALES – Affectation des résultats
Budget Photovoltaïque

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe photovoltaïque de la commune ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2025 du budget annexe photovoltaïque (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 653,43€ ;

Considérant que l'excédent antérieur reporté de 633,21€ ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2025 de la section d'investissement est de + 1 245,50€ ;

Considérant que le résultat antérieur reporté de la section d'investissement est de 6 137,11€ ;

Considérant, par ailleurs, qu'il n'existe pas de restes à réaliser au 31/12/2025 sur ce budget annexe ;

Considérant donc qu'il n'y a pas de dépenses à couvrir en investissement.

Considérant que les résultats définitifs de chacune des sections demeurent positifs ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil municipal, à sept voix pour,

- **Décide d'affecter** les résultats en dépenses et en recettes de chacune des sections au budget prévisionnel 2026 :

- Section de fonctionnement : affectation de 1 286,64€ au 002, recette de fonctionnement ;
- Section d'investissement : affectation de 7 382,61€ au 001, recette d'investissement.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents*

*Le Maire
CALMELS Anne
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- *par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 16/03/2026*
- *par publication sur le site Internet www.saintjeanetsaintpaul.fr le 16/03/2026*

*Le Maire
CALMELS Anne*



*Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier*



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.